

REVUE DE PRESSE



17/12/2024



FONCTION PUBLIQUE

PAR PIERRE LABERRONDO

16 décembre 2024, 14:16, mis à jour le 16 décembre 2024, 16:00

Pendant le débat budgétaire, les "Bayrouistes" ont soutenu les 3 jours de carence dans la fonction publique

Les députés Modem se sont montrés favorables à l'introduction de trois jours de carence dans la fonction publique pendant l'automne budgétaire. Reste à savoir si l'arrivée à Matignon de leur chef et la grève réussie du 5 décembre changeront la donne.



Ils étaient peu observés jusqu'à la chute du gouvernement Barnier. Mais après la nomination de leur chef François Bayrou à Matignon, les parlementaires et

singulièrement les députés Modem vont voir leurs positions et votes passés scrutés de près, au gré des sujets.

Dans la fonction publique, la réforme des arrêts maladies portée par le ministre Guillaume Kasbarian a globalement reçu leur soutien. Factuellement, les parlementaires Modem n'ont pas eu à voter sur cette mesure inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) puisque le gouvernement est tombé avant, le 4 décembre, sur un autre texte, celui du projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS).

L'instauration de trois jours de carence dans la fonction publique (au lieu d'un jour jusqu'ici) est en effet inscrite dans le PLF, car il s'agit d'une mesure qui impacte le budget de l'État alors que les mêmes mesures à destination des salariés du privé sont, elles, gravées dans le marbre du PLFSS.

En prévision du débat sur le PLF, les députés avaient donc déposé le 2 novembre un **amendement** visant à aligner le public sur le privé : trois jours pour tous. Un amendement écarté au fil des discussions parlementaires. *“La réinstauration d'un jour de carence en 2018 a permis une baisse significative des arrêts maladie de courte durée et une économie sur les budgets publics, argumentaient les députés dans leur amendement. La présente disposition doit, en effet, concourir à résorber les absences pour raison de santé de courte durée dans les administrations publiques”*. Les députés relevaient que cette mesure *“d'équité”* constituerait des économies à hauteur de 289 millions d'euros pour l'ensemble de la fonction publique, dont 112 pour l'État.

Trois jours pour tous

"Le groupe Les Démocrates, attaché au dialogue social, considère que le niveau d'indemnisation du congé maladie doit impérativement faire l'objet d'une négociation entre partenaires sociaux avant toute évolution des dispositions légales en la matière", poursuivait le texte de l'amendement.

Dans sa réforme, le ministre Guillaume Kasbarian voulait porter à 90 % le niveau d'indemnisation des arrêts maladie à partir du 4^e jour. *"Le groupe Modem n'avait pas complètement arrêté sa position sur ce point mais était plutôt contre les 90 %, indique à Acteurs publics une source interne. Le groupe était en revanche favorable à l'absence de compensation pour le 1^{er} jour et n'avait pas non plus tranché la question d'une compensation pour le 2^e et le 3^e jours".*

Durant les débats, Guillaume Kasbarian avait fait le choix de ne pas évoquer de contrepartie à cette réforme, et notamment la possibilité de compenser les jours de carence. Actuellement, deux tiers des salariés du privé sont protégés des effets de la perte de revenu induite par le délai de carence, par le biais de la prévoyance d'entreprise, relevait le rapport de trois inspections d'État commandé par le gouvernement et qui a servi de base à cette réforme.

Reste à savoir si l'accession aux responsabilités du patron du Modem ainsi que la grève des agents publics intervenue le 5 décembre et jugée plutôt réussie feront ou non fléchir la ligne politique bayrouiste dans ce dossier plein de subtilités techniques où les contreparties sont possiblement nombreuses.

PAR BASTIEN SCORDIA

16 décembre 2024, 14:33, mis à jour le 17 décembre 2024, 09:47

Les remplacements limités dans la fonction publique faute de budget

Juste avant son départ de Matignon, Michel Barnier a adressé une circulaire aux ministères sur la préparation de la période post-loi de finances “spéciale” et sur la mise en œuvre du futur décret de “services votés”. Il leur est demandé d'adopter un “*principe de prudence et de parcimonie*” dans les dépenses à partir du 1^{er} janvier 2025. La voilure est notamment réduite sur les remplacements d'agents publics.



L'après-loi de finances "spéciale" se prépare déjà au sein de l'administration. Alors que ce texte arrive à l'Assemblée nationale ce lundi 16 décembre, Michel Barnier a adressé, juste avant son départ de Matignon, une circulaire relative à la préparation de l'autre étape importante qui suivra la promulgation de la loi "spéciale". À savoir la mise en œuvre du décret dit de "services votés", c'est-à-dire le décret qui mettra des crédits à disposition des ministères. Et ce, comme prévu, dans la limite de ceux inscrits dans la loi de finances initiale pour 2024.

Le désormais ex-Premier ministre le rappelle toutefois. Ces services votés *"doivent être entendus non pas au sens de la loi de finances 2024 dans son entier, mais comme le minimum de crédits indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics"*.

Traduction : tous les crédits entendus pour 2024 ne pourront pas être exécutés par les ministères.

"Principe de prudence et de parcimonie dans les dépenses"

Aussi, en raison de la situation toujours dégradée des finances publiques, Matignon appelle les ministères à mettre en place une *"régulation budgétaire renforcée"* ainsi qu'une *"réserve républicaine"*. Bref, à ne pas être trop dépensiers et à ne pas trop abuser des futurs "services votés".

"Il est de notre responsabilité collective que ces modalités exceptionnelles sécurisant la continuité de l'action publique soient mises en œuvre avec le souci constant de préserver les marges d'action d'un futur gouvernement et de ne pas entraver le redressement de nos comptes", souligne ainsi Michel Barnier. Avant de demander aux ministères *"d'adopter un*

principe de prudence et de parcimonie dans les dépenses qui seront engagées et payées” à partir du 1^{er} janvier 2025.

La *“régulation budgétaire renforcée”* invoquée par Matignon se traduira ainsi notamment par une *“mise en réserve des autorisations d'engagement et des crédits de paiement”* dès le début de la gestion budgétaire de l'année 2025. Objectif à terme, explique l'ex-chef du gouvernement : *“permettre d'assurer la continuité des services publics”* et *“en particulier le financement de la rémunération des agents publics, du fonctionnement courant des services, ainsi que des dispositifs d'intervention obligatoires”*. Et ainsi d'éviter un shutdown à la française, où les fonctionnaires ne seraient pas payés et les services publics bloqués.

Pas de dépense nouvelle

En revanche, confirme Matignon, aucune dépense nouvelle *“ne sera mise en œuvre”* faute de budget adopté par le Parlement pour 2025. Une exception est néanmoins prévue en *“cas d'urgence nationale nécessitant une action immédiate pour préserver la sécurité ou les intérêts vitaux du pays”*, est-il écrit dans la circulaire.

Dans le détail, s'agissant des dépenses d'investissement des ministères, *“seuls continueront à être financés les projets déjà en cours de réalisation”* et *“les projets faisant l'objet d'un besoin urgent et avéré”*. Quant aux dépenses *“discrétionnaires”*, celles-ci seront suspendues à compter du 1^{er} janvier. Ce sera notamment le cas des dotations et subventions modulables tout comme les appels à projets et *“soutiens divers”*. Cela impactera notamment les collectivités.

Si la dotation globale de fonctionnement (DGF) leur sera versée au titre des prélèvements sur les recettes de l'État (PSR), les collectivités devront toutefois attendre un budget en bonne et due forme pour les dotations d'investissement comme la DSIL ou la DETR. *"Il n'y aura pas de nouveaux engagements pour ces dotations, indique en effet l'entourage du ministre démissionnaire du Budget, Laurent Saint-Martin. Il y aura seulement les paiements pour les engagements réalisés en 2024".* Il en sera de même pour le "Fonds vert".

Remplacements limités

Dans sa circulaire, Matignon revient aussi sur les conséquences pour la fonction publique de l'absence de budget pour 2025. C'est *"la facture de la censure"*, selon Laurent Saint-Martin. Comme prévu, les différentes hausses d'effectifs prévues notamment pour la justice et les armées dans les lois de programmation sont pour le moment reportées.

Les recrutements dans les ministères ne sont pas pour autant suspendus. Matignon appelle toutefois à réduire la voilure sur le remplacement des départs d'agents publics. Ceux-ci *"ne seront"* ainsi *"remplacés qu'à hauteur des besoins strictement nécessaires pour assurer la continuité des services publics"*.

Quant aux rémunérations des agents publics, les nouvelles mesures de revalorisations salariales *"seront toutes mises en attente"*. Les agents de l'État continueront malgré tout à être payés au titre du futur décret "services votés". Auditionné le 11 décembre dernier par les sénateurs, le ministre démissionnaire Laurent Saint-Martin a toutefois prévenu : le régime d'exception des "services votés" n'a pas vocation à s'étendre sur toute l'année 2025, sinon quoi les rémunérations des agents publics pourraient se voir impactées. *"Il*

n'y a pas, dans les crédits 2024, de quoi financer ne serait-ce que la paie des fonctionnaires pour l'ensemble de l'année 2025, pour la simple raison que les avancements automatiques ne pourraient pas être financés par les crédits de 2024", a-t-il ainsi averti en affichant la nécessité, selon lui, de disposer rapidement d'un budget pour 2025.

Renouvellement de contractuels : l'Éducation nationale rétropédale

Le ministère de l'Éducation nationale a indiqué auprès de l'AFP avoir contacté certains rectorats pour qu'ils reconduisent des enseignants contractuels qui n'avaient pas été renouvelés, confirmant une information du *Parisien*. Des syndicats avaient en effet alerté sur le non-renouvellement et le non-remplacement d'enseignants contractuels ou autres personnels de l'Éducation dans plusieurs académies *"faute de budget"*, regrettant une gestion *"incohérente et inacceptable"*. Cette décision ne relevait pas d'une consigne nationale, a assuré le ministère. *"Quand la ministre (Anne Genetet, démissionnaire) a pris connaissance de ces faits, elle a demandé à ce que les rectorats soient contactés pour que les contractuels qui n'avaient pas été reconduits puissent l'être"*, a indiqué son entourage.

Réforme des IRA : l'organisation de la formation initiale précisée

Un arrêté du 12 décembre 2024, publié au Journal officiel le 15 décembre, précise l'organisation de la formation initiale des IRA (instituts régionaux d'administration). Ce texte complète le décret du 18 mars 2024 réformant la scolarité des IRA. Cette réforme, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025, vise à rectifier la réforme de 2019 en revenant à une seule promotion par an, avec huit mois de formation, 6 semaines de stage en administration et 6 mois de stage sur le poste d'affectation.



Les élèves bénéficieront notamment d'actions de "formation contextualisée" "les préparant spécifiquement à la prise de leur poste en qualité de fonctionnaire stagiaire". IRA de Metz

Il ne manquait plus que texte pour que la nouvelle réforme des IRA puisse entrer en application au 1^{er} janvier prochain. L'arrêté du 12 décembre 2024 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050777299>) "relatif à l'organisation de la formation initiale dispensée au sein des instituts régionaux d'administration", publié au Journal officiel dimanche 15 décembre, complète le décret n° 2024-234 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049291451>) du 18 mars 2024 modifiant l'organisation de la formation délivrée dans les instituts régionaux d'administration (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/709305-la-nouvelle-reforme-de-la-scolarite-des-ira-sur-les-rails>)).

Plusieurs dispositions de ce décret, qui officialise la nouvelle réforme de la scolarité des IRA (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/709305-la-nouvelle-reforme-de-la-scolarite-des-ira-sur-les-rails>)), devaient en effet être fixées "par arrêté du ministre chargé de la Fonction publique" (période de stage, formation des élèves nommés stagiaires, interruption de formation...). Pour mémoire, cette réforme, annoncée par la DGAFP en novembre 2023 (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/702913-la-dgafp-officialise-la-nouvelle-reforme-de-la-scolarite-des-ira-avec-le-retour-a-un-seul-concours-par-an-en-2024-la-dgafp-officialise-la-nouvelle-reforme-de-la-scolarite-des-ira-avec-le-retour-a-un-seul-concours-par-an-en-2024>)), après plusieurs mois de réflexion (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/694784-le-gouvernement-prepare-une-nouvelle-reforme-de-la-scolarite-des-ira-et-pourrait-revenir-a-un-seul-concours-par-an-le-gouvernement-prepare-une-nouvelle-reforme-de-la-scolarite-des-ira-et-pourrait-revenir-a-un-seul-concours-par-an>)), vise à revenir sur la réforme de 2019, dont la création de deux promotions par an n'avait pas convaincu, en raison notamment

de la lourdeur de son organisation. La nouvelle réforme remet par conséquent en place une seule session par an tout en renforçant la formation pratique en prévoyant huit mois de formation en institut, six semaines de stage en administration et six mois de stage sur le poste d'affectation.

Les grands principes de la nouvelle formation

L'arrêté du 12 décembre détermine l'organisation du parcours de formation, les conditions d'évaluation et de classement des élèves et la procédure d'affectation. La formation reposera sur trois grands axes (la conduite de l'action publique, le pilotage des ressources et des moyens, et la posture managériale), complétés par "des enseignements ou activités concourant à la maîtrise des valeurs du service public et au développement du sens des responsabilités" et prenant "en compte les besoins émergents des administrations" ainsi que les orientations du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État.

Les conditions d'organisation de la formation, dont chaque directeur d'IRA est responsable, sont annexées à l'arrêté. De même sont précisées les modalités selon lesquelles un élève peut mettre fin à sa formation.

L'organisation de la formation

Le chapitre II (articles 6 à 11) détaille l'organisation du parcours de formation qui comprend : "Une période de formation commune ; une période de stage en administration ; une période de formation différenciée ; une période de formation contextualisée à l'environnement professionnel et au futur poste choisi par l'élève à l'issue du classement", chacune d'entre elles étant "fixées, pour chaque promotion, de manière coordonnée entre les instituts".

Alors que la période de formation "vise à assurer le développement d'un socle commun de connaissances et de compétences des élèves", les missions réalisées durant la période de stage en administration "doivent permettre à l'élève de mettre en œuvre et d'approfondir ses connaissances et de mobiliser ses compétences en situation professionnelle". À noter que ce stage peut s'effectuer "au sein d'une administration centrale, d'un service déconcentré, d'une juridiction, d'un consulat, d'une ambassade, ou d'un établissement public de l'État" mais aussi dans une administration ou établissement territorial ou hospitalier ou au sein d'une administration d'un État membre de l'UE. La fin de la période de stage donne lieu à un bilan de compétences.

La formation différenciée, proposée aux élèves parmi une offre définie par l'institut, permet pour sa part d'individualiser "le parcours de l'élève au regard des connaissances et compétences acquises et de celles restant à acquérir ou à parfaire". Enfin, une fois formulé leur souhait d'affectation, les élèves bénéficieront d'actions de "formation contextualisée" "les préparant spécifiquement à la prise de leur poste en qualité de fonctionnaire stagiaire".

L'évaluation et le classement des élèves

À la fin de leur scolarité, les élèves des IRA sont évalués et classés selon des modalités précisées au chapitre III de l'arrêté (articles 12 à 18). L'évaluation, assurée par un jury composé au moins de sept membres (dont le président), consiste en trois épreuves donnant lieu à un classement : une soutenance collective d'un rapport commandé par une administration (coefficient 1) ; un rapport professionnel en lien avec le stage réalisé par l'élève (coefficient 1,2) ; et un entretien individuel de 30 minutes (coefficient 2) articulé autour de deux parties (mise en situation professionnelle ; présentation de son projet professionnel).

À l'issue de ces épreuves, les élèves jugés aptes à être nommés stagiaires sont classés. À noter que "l'élève reconnu défaillant au sein d'un groupe d'élèves pour un motif sérieux conserve le bénéfice de la note collective attribuée au groupe auquel il appartient". De même, lorsque les absences à deux épreuves au moins sont justifiées par un motif sérieux, l'élève est autorisé à recommencer sa formation. À l'inverse, une absence injustifiée ou l'absence de rapport de production sont sanctionnées par la note zéro.

La procédure d'affectation

À l'instar de celle de nombre d'écoles de services publics, il est ensuite transmis aux élèves de la liste des postes offerts, en amont de la journée de leur présentation par les employeurs organisée par chaque institut. Chaque fiche de poste doit préciser "l'administration d'emploi, les fonctions à exercer et la localisation géographique du poste".

Après quoi les élèves classés formulent leur souhait d'affectation, départagés en fonction de leur classement, puis transmis à la DGAFP en vue de l'établissement de la décision d'affectation des élèves. "Pour les élèves affectés en administration centrale, le choix définitif du poste occupé est effectué dans les quinze jours suivant leur affectation, à la suite d'une procédure de recrutement propre à chaque administration", précise l'article 20. Cas à part, les élèves souhaitant être affectés au Quai d'Orsay "doivent justifier de compétences linguistiques" et font l'objet de modalités de sélection précisées par arrêté.

Toute dernière étape : l'évaluation de chaque promotion après la titularisation des fonctionnaires stagiaires, réalisée auprès des administrations d'accueil.

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Formation (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21308>) Réformes (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21297>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Les élèves de plusieurs prépas interpellent François Bayrou et Emmanuel Macron sur l'avenir des concours Talents

La probable non-reconduction des concours Talents, qui permettent aux étudiants issus de milieux modestes de candidater à cinq écoles de la haute fonction publique (INSP, Inet, EHESP, ENSP et Enap), continue à provoquer des réactions d'incompréhension. Après que l'association La Cordée s'est exprimée dans la presse, c'est au tour des élèves des prépas Talents de s'élever contre cette éventualité. Ils ont rendu publique le 13 décembre 2024 une lettre ouverte au président de la République, au Premier ministre, ainsi qu'aux ministres de la Fonction publique et de l'Enseignement supérieur.



Nombre d'étudiants ont prévu de ne préparer que les concours Talents, qui risquent de ne pas être reconduits, alors que les inscriptions à d'autres concours sont déjà closes. Shutterstock - Yau Ming Low

Ils se sont tous associés pour l'occasion. Les élèves de dix prépas Talents (1) ont décidé de faire cause commune et d'en appeler aux plus hauts représentants de l'État pour défendre l'avenir, devenu incertain, des concours Talents. Vendredi 13 décembre, jour de la nomination du troisième Premier ministre de l'année, François Bayrou, ces étudiants ont rendu publique une lettre ouverte au président de la République, au Premier ministre, ainsi qu'aux ministres de la Fonction publique et de l'Enseignement supérieur.

Relayé par le co-président de l'association La Cordée, Damien Zaversnik – qui monte au créneau sur le sujet depuis plusieurs jours (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/723032-labsence-darbitrage-sur-la-reconduction-des-concours-talents-suscite-lincomprehension>)) –, ce courrier s'alarme de l'instabilité politique actuelle, qui pourrait avoir raison de l'avenir des concours Talents, ces six concours permettant aux élèves des prépas Talents, issus de milieux modestes, de passer les épreuves d'accès à cinq écoles de la haute fonction publique (INSP (Institut national du service

public), Inet (Institut national des études territoriales), EHESP (École des hautes études en santé publique), ENSP (École nationale de la santé publique (EHESP)) et Enap (École nationale d'administration pénitentiaire)) en leur réservant entre 10 % et 15 % des places.

Question toujours "pas tranchée"

De fait, alors que l'expérimentation de ce dispositif prévue par l'ordonnance n° 2021-238

(<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043210416>) du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public prend fin le 31 décembre prochain, aucune décision n'a été pour l'heure prise par le gouvernement.

Interrogée sur le sujet, la DGAFP (Direction générale de l'administration et de la fonction publique) indiquait à AEF info 11 décembre, dans l'attente de la nomination d'un nouveau gouvernement, que "la question de la reconduction n'est pas réellement tranchée". À moins que le futur ministre de la Fonction publique, dont les dossiers en suspens ne manquent pas (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/722592-les-chantiers-qui-restent-en-suspens-pour-la-fonction-publique-apres-la-demission-du-gouvernement-barnier>)), ne s'en empare dès sa prise de poste et obtienne gain de cause auprès de Matignon et de l'Élysée.

Candidats empêchés

Pour les étudiants, "que cette incohérence soit le fruit d'un oubli malheureux ou d'un délaissement délibéré, elle engendre une insécurité juridique majeure". En effet, illustrent-ils, "pour la session 2025 du concours de l'INSP et de l'ENSP, les inscriptions sont déjà closes (2) et 10 à 15 % d'entre nous sont inscrits uniquement au concours 'Talents', empêchant, en l'état, de candidater cette année". Sans compter qu'outre l'investissement que suppose la préparation à de tels concours, certains préparateurs ont dû "renoncer à de belles opportunités professionnelles en plaçant leur confiance dans la promesse de cette voie d'accès spécifique".

Outre le non-traitement de cette urgence, les auteurs du courrier rappellent que le rapport d'évaluation du dispositif prévu par l'ordonnance, qui devait être remis au Parlement avant fin juin, n'a à ce jour fait l'objet d'aucune communication.

"Deux demandes légitimes"

Refusant d'être "les dommages collatéraux d'un contexte politique qui [leur] échappe, alors même qu'[ils incarnent] l'ambition d'une fonction publique tirant de sa diversité une force, sans renoncer à l'exigence qui fait son excellence", les élèves signataires "appellent le gouvernement et les parlementaires à une impulsion politique forte pour régulariser [leur] situation au plus vite" et formulent à ce titre "simplement deux demandes légitimes" :

- "La publication sans délai du rapport d'évaluation du concours externe "Talents", comme prévu à l'article 5 de l'ordonnance du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances dans certaines écoles du service public ;
- la sécurisation juridique des concours externes 'Talents' pour l'année 2025, par la prolongation ou la pérennisation de l'expérimentation."

(1) prépas Talents de l'EHEESP ; de l'INSP (campus de Paris, Strasbourg et Nantes ainsi que la prépa intégrée dans la prép'INSP-grands concours de l'IEP (Institut d'études politiques) d'Aix-en-Provence) ; aux grands concours administratifs de Sciences Po Lille ; de l'IEP de Paris ; de Panthéon Assas (M2 "concours A +" et ENSP) ; de l'IEP de Strasbourg ; de l'ENS (École nationale supérieure) et de Paris Dauphine-PSL.

(2) Tel est le cas pour les concours de l'INSP depuis la mi-novembre 2024 et pour les concours de l'Enap depuis le 8 novembre.

Documents

- Lettre ouverte prépas Talents (13 décembre 2024) (<https://www.aefinfo.fr/assets/medias/documents/5/5/552391.pdf>)

Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Formation (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21308>) Pouvoirs publics (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21357>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 723136  3 min de lecture

Par Clarisse Jay Publiée le 16/12/2024 à 09h33

Les collectivités locales maintiennent leurs attentes après la nomination de François Bayrou à Matignon

La plupart des associations d'élus locaux ont félicité François Bayrou pour sa nomination au poste de chef du gouvernement le 13 décembre 2024. Elles en ont profité pour énumérer leurs priorités, notamment en matière de budget et de décentralisation. Elles appellent à rétablir la confiance entre l'échelon local et national, à retrouver de la stabilité et de la prévisibilité et à entamer des réformes autour de la décentralisation et de la DGF.



Michel Barnier et François Bayrou lors de la passation de pouvoir à Matignon le vendredi 13 décembre 2024. JBVNews Un Premier ministre maire de Pau (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/722534-francois-bayrou-est-nomme-premier-ministre/>)), un DGS nommé directeur de cabinet du chef du gouvernement (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/723189-matignon-nicolas-pernot-dirigera-le-cabinet-de-francois-bayrou/>))... Les collectivités territoriales pourront au moins se satisfaire d'avoir affaire à des interlocuteurs qui connaissent leurs problématiques de l'intérieur. Il n'est toutefois pas certain que cela suffise à faire oublier les incompréhensions mutuelles des derniers mois.

Plusieurs associations d'élus ont malgré tout salué la nomination de François Bayrou et exprimé leurs attentes. D'autres ne se sont pas encore prononcées, attendant le discours de politique générale et la composition du futur gouvernement. Urgence budgétaire

À l'heure où les collectivités doivent adopter leur budget pour 2025, "l'urgence est le budget pour redonner confiance en notre économie", a rappelé sur X Sébastien Martin, président de l'intercommunalité du Grand Chalon, le 13 décembre. Celui qui préside les Intercommunalités de France a aussi exhorté le nouveau Premier ministre à "s'attaquer aux enjeux du pays".

Pour son homologue des Départements de France, François Sauvadet, le sentiment est le même : "La tâche est immense, il y a urgence à agir", a déclaré sur X le président du conseil départemental de Côte-d'Or le 13 décembre 2024. L'ancien ministre de la Fonction publique assure que le chef du gouvernement pourra "compter sur un dialogue confiant mais exigeant" avec son association.

Décentralisation

Après avoir souligné l'expérience d' élu local de François Bayrou, les Régions de France ont pour leur part mis l'accent sur le "nouvel acte de décentralisation" qu'elles appellent de leurs vœux "depuis sept ans". Elles espèrent qu'interviendra "un changement profond de méthode de gouvernance en France" qui "restaure la participation des collectivités territoriales à la conduite des politiques publiques".

Pour le nouveau Premier ministre, il s'agira d'abord de surmonter l'épreuve du projet de loi de finances pour 2025, qui représente, pour les Régions, "une occasion d'établir cette relation de confiance, dans l'élaboration du budget de la France, afin d'éviter la mise en péril des politiques régionales, de l'investissement public et plus largement de l'activité sur les territoires".

Défi énorme

"Le défi est énorme", a renchéri l'AMRF dans un communiqué le 13 décembre. Les maires ruraux espèrent que leurs territoires ne seront pas oubliés, faisant référence aux "22 millions" d'habitants en zones rurales qui représentent "88 % du territoire". Citant les dossiers en cours – statut de l' élu, compétence eau et assainissement, zones de revitalisation FRR (France ruralités revitalisation) –, que l'association entend bien voir repris rapidement, les maires ruraux précisent également leurs attentes en matière de réformes.

La DGF, dont une réforme avait été évoquée par la ministre démissionnaire chargée du Partenariat avec les territoires, Catherine Vautrin (lire sur AEF info (<https://www.aefinfo.fr/depeche/720898-finances-locales-face-au-senat-catherine-vautrin-arrondit-les-angles-et-veut-travailler-avec-les-parlementaires>)), en fait partie, tout comme la péréquation, ou encore "la possibilité de lever une contribution communale et citoyenne".

Relations de confiance

Enfin, l'APVF (Association des petites villes de France) mise sur le "parcours d' élu local" et les différentes expériences de François Bayrou au Haut-Commissariat au Plan et en tant que secrétaire général du CNR (Conseil national de la refondation) pour qu'il mette à profit "ses connaissances de la réalité des territoires" et des "nombreuses fractures" que connaît la France.

Sur un siège potentiellement éjectable, François Bayrou est invité à répondre aux attentes "de stabilité, de visibilité, de prévisibilité et d'un dialogue constructif et apaisé entre l'État et les collectivités territoriales". Une gageure alors que le chef du gouvernement doit désormais composer son gouvernement et élaborer un nouveau projet de loi de finances. Collectivités territoriales (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21303>) Etat – Opérateurs (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21356>) Financement - Budget (<https://www.aefinfo.fr/rubrique/21298>)

CONTACTER LE JOURNALISTE



SUIVRE CE SUJET



@AEFSOCIAL_RH ([HTTPS://X.COM/@AEFSOCIAL_RH](https://x.com/@AEFSOCIAL_RH))

Dépêche n° 723201  3 min de lecture

Par Odile Romelot Publiée le 16/12/2024 à 17h35



«Trop vieux pour être jeunes, trop jeunes pour être vieux» : les «nolds», ces fringants quinquagénaires qui se jouent de leur âge

Par Stéphane Kovacs

Publié le 14 décembre à 08h30,

Mis à jour hier à 16h47



Les 45-65 ans représentent un peu plus de 17 millions de Français. Aymeline Chemin / Adobe Stock)

ENQUÊTE - Ces 45-65 ans ne se reconnaissent pas dans les standards générationnels qu'on leur soumet. Ils n'hésitent plus à se faire coacher pour améliorer leur sommeil, leur santé et leur apparence.

Vous avez besoin de «*coucher (vos) idées sur le papier*». Vous croyez que sur votre visage, c'est une marque d'oreiller, mais elle est toujours là en fin de journée. Vous devez «*scroller* » pendant 5 minutes sur un site internet pour aller cocher votre date de naissance. Et en plus, le président de la République est plus jeune que vous... Mais pas question de déprimer! Vous êtes sans doute nold, et ça n'a rien de grave.

Nold ? Contraction de « *never old* » (jamais vieux), c'est ce sentiment d'être entre deux âges, de n'entrer dans aucune case. Peu importe l'état civil! Coincée entre les boomers (nés pendant la période du baby-boom, entre 1946 et 1965) et les X (1965-1979), cette génération des 45-65 ans - soit un peu plus de 17 millions de Français - aborde les années qui s'écoulent avec énergie, humour et légèreté. Le néologisme a été créé en 2022 par deux pétillantes cadres de chez Danone, Anne Thévenet-Abitbol, directrice Prospective et Nouveaux Concepts, et Charlotte Darsy, Healthy Aging director, 104 ans à elles deux. *«Trop vieilles pour être jeunes et trop jeunes pour être vieilles!», se décrivent-elle. Et qui entendent bien le rester».*

Entrer dans le dictionnaire

Depuis, les nolds ont fait du chemin. Quelque 110.000 personnes sont abonnées à la Noldletter, la *«newsletter qui déride»*, près de 90.000 suivent les posts quotidiens sur Instagram ou Facebook. Le site noldneverold.com propose désormais des coachings *«pour rester en forme»*, sur le sommeil ou la mémoire, par exemple. *«On aborde un sujet qui nous paraît important, l'âgisme ordinaire, explique Anne Thévenet-Abitbol. On refuse que notre âge nous détermine! On a aussi le sentiment qu'il existe toute une génération à laquelle on ne parle pas. À cette génération invisibilisée, cet «impensé sociologique», on a décidé de donner un nom, un contenu, un combat. Notre ambition est de rentrer dans le dictionnaire: entre «jeunes» et «vieux», y aura «nold»!».*

Car l'espèce est en voie de développement. *«Démographiquement, il n'y a jamais eu autant de personnes de plus de 50 ans en bonne santé et encore en activité, fait valoir le sociologue Serge Guérin, expert des enjeux du vieillissement. Qu'est-ce que cette nouvelle donne, qui devrait s'accentuer dans les années à venir, va changer dans nos sociétés ? Nos économies et nos entreprises, loin d'être exemplaires sur l'emploi des seniors, sont-elles prêtes à s'y adapter ?»* Pas évident. *«À partir de 45 ans, si vous n'êtes pas déjà à un bon niveau en entreprise, plus personne ne mise sur vous, déplore la directrice Prospective de chez Danone. C'est embêtant de présenter toujours les vieux comme un problème! L'âge, ce n'est pas une question d'état civil, mais d'état d'esprit. Tant qu'on est passionné, on est passionnant; tant qu'on s'intéresse, on est intéressant; tant qu'on a envie de créer des choses, on peut les créer».*

Selon une enquête Toluna Harris interactive pour Nold datant de 2023, près de 80% des Français âgés de 45 à 65 ans affirment ne pas se reconnaître dans les standards générationnels qu'on leur soumet. Seul un quart de nos concitoyens s'estiment « *vieux* », sans que leur âge ne soit un facteur déterminant dans cette considération. À noter que les personnes ayant perdu leurs deux parents se retrouvent plus souvent dans cette définition.

«**Quelqu'un qui n'a plus de désir, d'envies, de projets**»

Qui veut encore être «vieux» aujourd'hui ? *«Il y a un double regard, celui que la société porte sur vous, et celui qu'on intériorise, analyse Anne Thévenet-Abitbol. Or changer le regard sur soi, c'est aussi changer le regard de l'autre. Je me souviens de ce directeur général flamboyant, à la tête d'une de nos filiales chez Danone. Et puis un jour, pyramide des carrières oblige, il a dû laisser la place et accepter une mission transversale... Je le retrouve en réunion, tout gris, tout rabougri, et il commence en disant 'Moi qui suis le plus vieux ici..'.»*. Une anecdote pour montrer combien la posture et l'état d'esprit peuvent changer la donne. *«Pour moi ça a été un détonateur, poursuit-elle. Au fond, c'est quoi un vieux ? C'est quelqu'un qui n'a plus de désir, d'envies, de projets, et qui n'arrive plus à s'adapter au monde qui change. Si vous ne cochez pas ces cases, vous n'êtes pas vieux!»*

À 59 ans, l'actrice britannique Elizabeth Hurley vient d'être élue femme la plus sexy du monde par le magazine masculin *Maxim*. Alors, *«tout est possible!», s'exclame Nathalie, silhouette de sylphide et yeux bleu acier, qui vient de fêter ses soixante ans. Je n'ai jamais fait autant de rencontres que depuis que j'ai les cheveux blancs. Même avec les plus jeunes, ça marche bien! Je viens de perdre mes deux parents; c'est donc moi la prochaine sur la liste. Chez moi ça génère un sentiment d'urgence... J'ai choisi de divorcer pour la deuxième fois, parce que je m'ennuyais. C'est très bizarre de passer de mère de famille rombière à adolescente: j'ai toute ma vie à réinventer!»*

Le 28 novembre, à Paris, la «Nold Night Long» - jusqu'à 23h30 parce que *«bah on est nold quand même»* -, première soirée organisée pour la communauté, était placée *«sous le signe du désir»*. *«Demandons-nous s'il y a assez de vie dans nos vies!, a martelé la philosophe Marie Robert. Le désir est un véritable feu à chérir»*. Outre Danone, qui *«développe actuellement une réflexion sur la ménopause»*, plusieurs marques se sont déjà engouffrées dans le projet. *«Cette génération de quinquas est très consommatrice d'ouvrages, en bien-être, philosophie, littérature, assure Fabrice, libraire à la FNAC-La Défense, venu en présenter un échantillon. Moi-même, je me*

sens 'always old'! Quand on me demande quel âge j'ai, je ne dis pas 52 mais 62 ans. Car finalement je me sens beaucoup plus heureux aujourd'hui que je ne l'étais hier, et je me tourne vers l'avenir... L'idée, finalement, c'est l'art de s'en foutre!»

Une crème co-crée avec 4000 personnes

Quant à la jeune marque de beauté Nidéco, dont la particularité est de «co-crée» ses produits, ultra-ciblés, avec sa «communauté», elle s'est associée à Nold pour élaborer sa première crème de soin visage dédiée à cette tranche d'âge. *«Nous en sommes à la deuxième étape, recueillir les confidences sur les dérèglements constatés depuis l'apparition des symptômes de la ménopause, indique Amélie Parisot Rogerat, cofondatrice de la marque. Texture, pack, contenance, senteur, prix : tous les aspects seront soumis au vote. Comme chacun de nos produits, cette crème sera co-crée avec plus de 4000 personnes. On lui trouvera un nom rigolo mais explicite; notre identité, c'est de bousculer codes, de faire sauter les tabous, et la ménopause en est un».*

La clef du bien-vieillir, martèlent les Noldletters au fil des semaines, *«c'est d'adopter de bons réflexes, cultiver sa curiosité pour maintenir sa vivacité intellectuelle, entretenir sa mémoire, bouger, prendre soin de son sommeil et de son alimentation, et mettre en place de bonnes pratiques anti-stress».* Un entraînement qu'il faut commencer tôt, confirme le Dr Valérie Leduc, cofondatrice de La Maison Epigenetic, à Paris. *«Chez mes patientes arrivées à 45 ans, cette idée de l'âge est très présente, analyse-t-elle. Elles se sentent d'un coup diminuées, les premiers signes de la ménopause se faisant ressentir - chez l'homme, c'est moins radical. C'est un âge où l'on voit ses parents vieillir, et où l'on se dit 'je n'ai pas envie d'être comme ça'. C'est aussi le moment où l'on se voit rattrapé, au boulot, par des petits jeunes payés moins cher, et qui eux ne sont jamais fatigués...»*

Dans cette tranche d'âge, renchérit Xavier Rambaud, son associé, *«nous avons beaucoup de cadres à responsabilités, avec des semaines de 70 heures, dont les priorités sont le sommeil et l'énergie».* *«Ils veulent des résultats instantanés, décrit-il. Dans un premier temps, on va essayer de régler les points douloureux et rééquilibrer leur vie. Et leur faire arrêter, souvent, les antidépresseurs. Nous avons un protocole, le 1H Boost, qui booste votre métabolisme, rééquilibre les hormones, facilite la gestion du stress, améliore la posture et la qualité de la peau. Pour l'un de nos clients, banquier de 58 ans, ça a changé sa vie: lui qui était venu pour ses performances*

physiques et intellectuelles s'est pris au jeu, a revu ses habitudes alimentaires et a embrayé sur des soins esthétiques... Il est au top de sa forme et vient de rencontrer quelqu'un».

«Les plus jeunes quinquagénaires qu'il n'y a jamais eus»

Pour son livre Les Quincados, Serge Guérin avait demandé à des personnes entre 45 et 65 ans de lui montrer une photo de leur mère ou père au même âge. «La différence était flagrante!, raconte-t-il. Physique, mais aussi mentale. Ce sont des gens impliqués dans la vie de leurs cadets comme de leurs aînés, qui n'ont pas connu le fléau des écrans, ont continué à lire et à s'informer, ont bénéficié de la formation continue, ont peut-être déjà changé d'activité, été obligé de se remettre en cause... Biberonnés au libre-échange, ils n'ont vécu aucune guerre, pas même celle d'Algérie. Pendant le Covid, ils relativisaient plus que d'autres. Les femmes ont gagné en autonomie financière, culturelle et sociale. Je me demande si ce ne sont pas les plus jeunes quinquagénaires qu'il n'y a jamais eus, et peut-être qu'il n'y aura jamais!»*

Bref, «avec l'allongement de l'espérance de vie, l'âge a tout simplement... rajeuni !, sourit Serge Guérin. Du coup, les perspectives de vie se sont démultipliées. Le succès des sites de rencontre chez les plus de 50 ans montre bien l'évolution de cette génération. Le sentiment d'être jeune n'est-il pas aussi lié à la conscience, plus ou moins claire, du temps qu'il reste à vivre? Le fait d'avoir 30, 35 ans, ou plus devant soi, offre l'opportunité de rester jeune plus longtemps, de multiplier les projets et les possibles... L'émergence de cette catégorie de la population peut être perçue comme un formidable signe «anti âge» que nous donne la société. »

Jusqu'où iront les nolds? Dans cet espace des «trop vieux pour être jeunes, trop jeunes pour être vieux», on se bouscule en tout cas... «Beaucoup de gens plus jeunes demandent à rejoindre notre communauté, en nous disant qu'ils croyaient que l'âge était une lente décrépitude, mais qu'ils se rendent compte qu'en fait, c'est beaucoup plus joyeux que ça, et que donc ils en ont moins peur!, s'amuse Anne Thévenet-Abitbol et Charlotte Darsy. D'autres, plus âgés, à l'opposé des stéréotypes propagés par l'âgisme ordinaire, nous écrivent être toujours dans des projets et peut-être même plus qu'avant, avec une capacité d'apprécier et de se réjouir du moment présent». Car «vous vous plaignez que la cinquantaine approche, raillent ceux-là, mais vous verrez, c'est pire quand elle s'éloigne...»